

Dépôt : Corinne Cahen

luxembourg, le 3 décembre 2025  
8644 - 20 grands projets  
d'infrastructure

1

## Motion « Grands projets d'infrastructure réalisés par l'État »

### La Chambre des Députés

Vu d'une part

- La nécessité de garantir une transparence optimale lors de l'élaboration des grands projets d'infrastructure ;
- La volonté du Gouvernement d'assurer la définition, la conception et la mise en œuvre d'une politique intégrée en matière d'aménagement du territoire, de réseaux de transports et de bâtiments publics ;

Vu d'autre part

- L'avis de la Cour des comptes du 22 mars 2001 sur l'adaptation du budget voté des grands projets d'infrastructure ;
- La motion de la Chambre des Députés du 29 janvier 2002 adoptée suite à la présentation de l'avis précité ;
- Les propositions des groupes parlementaires au sujet d'une amélioration des procédures permettant d'éviter les dépassements des coûts des grands projets d'infrastructure dans le futur, transmises en date du 12 avril 2005 par Monsieur le Président de la Chambre des Députés à Monsieur le Premier Ministre ;

Vu la nouvelle procédure à suivre en matière de préparation des grands projets d'infrastructure adoptée en date du 3 avril 2006 par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes sur proposition de Monsieur le Ministre des Travaux publics et dont les points principaux ont été repris dans une motion « grands projets d'infrastructure Travaux publics » du 23 octobre 2008 ;

Considérant que ladite procédure répond aux préoccupations exprimées dans la motion précitée du 29 janvier 2002 ;

Vu la motion du 13 mai 2009 de la Chambre des Députés invitant le Gouvernement à veiller à ce que ces procédures soient appliquées, mutatis mutandis, par tous les départements ministériels lors de la mise en œuvre de projets d'infrastructure susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros ;

Vu la modification du 26 juin 2024 des articles 102, 104 (2) et 105 (1) du Règlement de la Chambre des Députés relative aux nouveaux projets d'infrastructure dans le cadre du débat sur la politique financière et budgétaire, le Gouvernement saisit la Chambre des Députés d'une liste de projets prioritaires à construire par l'État au cours des exercices suivants et dont le coût dépasse le seuil de 30 millions d'euros. Pour les projets dépassant le seuil de 15 millions d'euros, sans pour autant dépasser le montant de 30 millions d'euros, le Gouvernement doit dorénavant procéder à une présentation de ces projets dans une réunion de commission ;

Vu la liste des projets d'infrastructure susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 30 millions d'euros, à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés en vue de l'autorisation pour l'imputation des dépenses pour frais d'études et d'élaboration d'un avant-projet détaillé (APD), présentée lors de la réunion du 13 novembre 2025 de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics ;

Considérant que, suite à l'entrée en vigueur de la loi du 8 juillet 2021 modifiant la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'État sur le site de Belval-Ouest, l'établissement public Fonds Belval n'a plus besoin d'être autorisé au préalable par une loi spéciale pour pouvoir mettre en œuvre un projet d'infrastructure. Désormais, le Fonds Belval applique, en tant qu'établissement public, les mêmes conditions de transparence et d'accord de principe pour la réalisation de ses projets de construction ou de transformation pour le compte de l'État que les administrations publiques. Ses projets s'ajoutent donc comme nouvelle catégorie de financement à la liste annuelle des grands projets d'infrastructure soumise pour approbation à la Chambre des Députés.

Considérant que, suite aux informations détaillées fournies par les responsables du Ministère de la

Mobilité et des Travaux publics, de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois, la Commission de la Mobilité et des Travaux publics a avisé favorablement chaque projet de la liste présentée ;

Marque son accord à l'élaboration des études nécessaires à la réalisation des projets en cause à partir de l'exercice budgétaire 2026 afin de garantir les objectifs suivants :

**a. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds du rail**

- Pôle d'échanges Erpeldange-sur-Sûre
- Ligne de Luxembourg à Wasserbillig – Mise à double voie du tronçon de ligne entre Sandweiler-Contern et Oetrange
- Modernisation de la Gare d'Oetrange
- Gare de Troisvierges – Réaménagement des infrastructures ferroviaires et voyageurs
- Ligne de Bettembourg à Volmerange-les-Mines : Suppression du passage à niveau 102d à Dudelange et construction d'une nouvelle voie d'évitement à Dudelange-Burange
- Point d'arrêt de Bascharage-Sanem – Aménagement d'un bâtiment P&R

**b. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds d'investissements publics administratifs**

- Police et bâtiment administratif à Esch-Raemerich
- Bâtiment administratif à Verlorenkost
- Centre national sportif et culturel à Luxembourg - rénovation
- Bâtiment administratif et social à Luxembourg

**c. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds d'investissements publics scolaires**

- Lycée Nic Biever à Dudelange – rénovation et extension du bâtiment « Wolkeschdall »
- Lycée Robert Schuman à Luxembourg

**d. En ce qui concerne le champ d'intervention de l'Administration des ponts et chaussées - Fonds des routes**

- Contournement de proximité Kehlen
- Déviation de la N7 Hoscheid-Dickt/Hosingen
- OA 7012 – Pôle d'échange Echternach
- OA 7018 – Pôle d'échange et P&R Midfield/Luxembourg-Sud

**e. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds Belval**

- La Halle des Soufflantes
- Extension du Lycée Bel-Val et Centre pour le développement intellectuel (construction modulaire)

The image shows several handwritten signatures in blue ink. From left to right:

- A signature enclosed in an oval shape, with the name "Marc WES" written below it.
- A signature of "Michel Lemaire" with a small "parto" above it.
- A signature of "Corinne Cahen".
- A signature of "G. CRUCHEN" with a small "parto" above it.
- A signature of "M. J. Lher" followed by a signature of "Meris Šehović".